

## Les Courtiers Locaux du Développement - Synthèse

Pierre-Yves Le Meur

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/apad/607>

DOI : [10.4000/apad.607](https://doi.org/10.4000/apad.607)

ISSN : 1950-6929

### Éditeur

LIT Verlag

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1996

### Référence électronique

Pierre-Yves Le Meur, « Les Courtiers Locaux du Développement - Synthèse », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 12 | 1996, mis en ligne le 25 avril 2007, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/607> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.607>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

Bulletin de l'APAD

---

# Les Courtiers Locaux du Développement - Synthèse

Pierre-Yves Le Meur

---

- 1 Juste un mot pour dire rapidement que cette synthèse qui englobe les débats de la séance plénière et des quatre ateliers a été réalisée sur la base d'une réunion des présidents des quatre ateliers et de Giorgio Blundo en tant qu'auteur de la première production aboutie sur le thème des courtiers locaux du développement, parue dans les Cahiers d'études africaines <sup>1</sup>.
- 2 Un objectif central de ce colloque résidait dans l'ouverture en direction de non-apadiens et donc dans la confrontation de visions et d'approches différentes de la question. Les textes reçus sont effectivement très divers et questionnent chacun à leur manière, c'est-à-dire parfois très implicitement, la problématique initiale telle qu'elle avait été esquissée dans le texte de T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan <sup>2</sup>. Or les objets-frontières sont souvent intéressants comme nous l'a montré Paul Richards au cours de son exposé et certains hors-sujets se sont révélés productifs.
- 3 **La figure du courtier** est toutefois suffisamment connue dans la littérature socio-anthropologique et étudiée dans des zones géographiques diverses pour qu'il soit inutile de perdre trop de temps à essayer de la réinventer. On peut prendre par exemple la définition de Boissevain datant de 1974 <sup>3</sup>, et décrivant le courtier comme "un manipulateur professionnel de personnes et d'informations qui crée de la communication en vue d'un profit". Cette définition a été opposée à celle du *middleman* de Gluckman <sup>4</sup>, par le fait que ce dernier se trouve dans une situation extrêmement inégale quant à la répartition des ressources, contrairement au courtier de Boissevain qui évolue dans un monde beaucoup moins contrasté de ce point de vue. L'enjeu était donc plutôt de contextualiser la notion de courtier du développement dans le cadre social, économique et politique actuel, en particulier par rapport aux transformations récentes du dispositif du développement, touchant essentiellement à la multiplication des canaux qu'emprunte la rente du développement.
- 4 J'ai essayé autant que faire se peut de retrouver la richesse et la variété des contributions et des discussions à travers cinq thèmes majeurs :

- 5 1. Courtage et courtier,
  - 6 2. Rémunération, accumulation et redistribution,
  - 7 3. Nature de la rente et spécificité du courtage en développement,
  - 8 4. Courtage et recompositions socio-politiques,
  - 9 5. Courtage et "développement participatif".
- 10 Une dernière partie s'attache à tracer quelques pistes de recherche, correspondant soit à des manques dans les contributions, qui ont pu émerger dans la discussion, soit à des voies dans lesquelles certains ont déjà commencé à s'engager, et qui apparaissent comme prometteuses.

#### Courtage et courtier

- 11 La distinction entre courtage, en tant que fonction, et courtier en tant qu'acteur social était à ce titre centrale. Par rapport au "thème" du malentendu, productif ou contre-productif, cette distinction analytique devait permettre d'éviter de vouloir à tout prix trouver des courtiers, en fait de réifier la catégorie, alors que le phénomène doit être pensé en termes de genèse sociale, de processus toujours recommencé (dans la mesure où on se situe dans un domaine d'activité peu codifié), devant toujours être interprété en situation. À cet égard, la question serait : à quel moment la fonction de courtage devient-elle prédominante dans une trajectoire sociale, définissant l'apparition du courtier, avec la précision que ce n'est pas le moment mais le processus qui nous intéresse ? L'étude de cas a priori limitée, menée dans cette optique, a pu a contrario enrichir l'appréhension du phénomène courtier. Ainsi l'exemple de ce maire ivoirien qui commence à développer une activité intense de courtage au moment où il est élu, ce qui renvoie en même temps à une situation économique et politique spécifique de crise de l'État et de diversification des canaux du développement qui fait que le courtage en développement en tant que captation d'une rente externe devient une fonction presque obligée pour un élu.
- 12 La distinction courtage / courtier permet aussi de comparer des situations contrastées entre des pays où on assiste à l'émergence d'une catégorie sociale spécifique de courtiers, comme le Sénégal, et d'autres comme le Niger, où l'on repère des éléments de courtage sans cristallisation dans un acteur social spécifiquement courtier. Ce comparatisme est aussi interne, dirigé vers des tentatives de typologies qui ne doivent surtout pas être fixistes mais dynamiques et prendre en compte la notion de trajectoire sociale.
- 13 Le terme de professionnalisation a été employé pour qualifier ce passage du courtage occasionnel au courtier à plein temps. Il est certainement un peu ambigu, en témoignent certains débats un peu longs que son utilisation a pu engendrer. Il a toutefois lui aussi une valeur exploratoire en ce sens qu'il a permis d'approfondir la question centrale de la rémunération du courtier. Mais il ne se réduit pas à cette question : la professionnalisation doit être en même temps définie en termes d'accumulation de compétences et de ressources (y compris en termes de capital social) réinvesties dans cette activité, et aussi de degré de monopolisation des canaux de circulation de l'information et des ressources en jeu. C'est en ce sens que l'on peut parler d'entrepreneur social, sans pour autant sombrer dans une vision économiciste ou dans l'individualisme méthodologique.

#### Rémunération, accumulation et redistribution

- 14 En ce qui concerne la rémunération, il ne s'agit pas d'une question nouvelle mais d'une situation nouvelle à explorer empiriquement. Surtout, un thème important a émergé qui est celui du lien entre formes de rémunération de l'activité de courtier et formes de redistribution réalisée par le courtier, qui participe de son entreprise de légitimation sociale. Les modes de rémunération sont divers, pas uniquement monétaires ou même matériels, et ils sont plus ou moins formalisés ou contractualisés. Dans ce cadre, les formes de redistribution jouent un rôle central ; elles aussi peuvent être matérielles ou symboliques. Ce sont elles qui définissent la légitimité sociale du courtier et en particulier la légitimité de sa rémunération. Les questions de la durabilité de l'activité, de sa reproductibilité, et donc aussi les possibilités d'accumulation de différentes formes de richesses, sont connexes à celles de la rémunération / redistribution.
- 15 La logique de redistribution peut prendre selon les cas une forme néo-patrimoniale ou encore clientélaire-patronale, renvoyant alors au thème des ressources primaires et secondaires et de la conversion entre les deux formes (par exemple quand capital social et compétence linguistique et rhétorique permettent d'obtenir une aide qui transforme le courtier en pourvoyeur d'emplois, et selon des critères de choix à repérer). La redistribution symbolique renvoie à l'idée de mise en scène évoquée par Olivier de Sardan et il y a une efficacité symbolique propre des opérations qui font que le courtier est enfin "pris au sérieux", comme on l'a souvent entendu dire (la mise en scène renvoie clairement à l'idée de manipulation, mais celle-ci est à double-face, à l'adresse des populations locales et groupes cibles réels et/ou potentiels, et en direction du bailleur de fond déjà agissant ou seulement sollicité, qui vient les visiter). L'idée renvoie aussi à la faible codification professionnelle de l'activité du courtier, qui en l'absence d'épreuve formelle qui l'institue courtier doit en permanence prouver qu'il en est un. Or une éventuelle perte de légitimité ou délégitimation s'exprime par les accusations de corruption et de détournements, par la rumeur et le soupçon, autant de phénomènes souvent liés aux situations d'intermédiation.

#### Nature de la rente et spécificité du courtage en développement

- 16 Rémunération renvoie à ressource et donc aux flux que contrôle indirectement le courtier. En effet, la nature et la provenance de la rente à capter définit des modalités de courtage différentes (aussi par rapport à la question rémunération / redistribution). Une précision s'impose ici : la rente ne doit pas être assimilée à une manne qui tombe du ciel ou à un robinet ouvert. Il faut aller vers elle pour y avoir accès, ce qui la distingue par exemple d'une rente minière perçue par un État. Ceci nuance peut-être, mais sans l'infirmier, l'image de la "solution en quête de problème" évoquée par D. Neubert, d'autant plus que le volume de l'aide au développement tend plutôt à diminuer et que la compétition peut être rude (même si les stratégies de mise en concurrence des bailleurs existent : ici aussi la prudence comparative est de rigueur). Ici encore certains cas limites ont autorisé une appréhension différente de la notion de courtage en développement. En particulier doit être ici mentionnée l'importance qu'il y a à explorer des situations où les courtiers sont justement absents, en examinant les canaux suivis par cette rente, le degré de centralisation de celle-ci, la possibilités de captation en amont, et aussi les ressources et compétences locales en matière de captage, leur faiblesse ou leur fractionnement.
- 17 Dans certains cas, la rente dont il est question ne résulte pas de l'aide au développement mais est plutôt interne, liée par exemple à une culture d'exportation comme le coton ou l'ananas, définissant des modalités différentes d'intermédiation et

des acteurs sociaux réalisant cette intermédiation également différents. Ici, la comparaison entre des situations contrastées à cet égard nous permettrait sans doute de préciser la figure du courtier en développement. Par ailleurs, il existe des cas fréquents où se combinent de manière inextricables ressources internes et aide au développement, ce qui entraîne aussi une imbrication entre des formes de courtage en développement et de courtage économique au sens classique du terme. Il faut aussi prendre en compte les interactions avec la rente migratoire. Ces formes d'"hybridation" présentent en outre l'intérêt de montrer la diversité des situations africaines en terme de poids de l'aide au développement.

Courtage et recompositions socio-politiques

- 18 Les deux thèmes qui suivent font du courtage en développement une notion "porte d'entrée" pour la compréhension de phénomènes plus globaux. Le programme de recherche sur les courtiers s'était en particulier fixé comme ambition une approche renouvelée du dispositif du développement. Le courtage comme entrée vers les arènes locales et les pouvoirs locaux a également pris une grande importance dans les textes et les discussions, et ce de plusieurs points de vue.
- 19 L'émergence des courtiers et des phénomènes de courtage est une expression de changements sociaux et politiques et aussi liés à l'évolution du développement vers des approches plus participatives et plus décentralisées. En même temps ils participent aux recompositions en cours. Leur arrivée et avec eux les ressources nouvelles qui entrent dans l'arène entraînent un effet quasi mécanique de transformation du champ du pouvoir local, de la valeur relative des formes de capital ou de ressources.
- 20 On assiste à des phénomènes complexes et changeants de concurrence ou d'alliances ou complémentarités conjoncturelles, de "mariages de raison(s)" (Blundo). Cela est lié à plusieurs facteurs : l'effectuation complète de la fonction de courtage requiert une légitimité locale qui permet de concrétiser le travail réalisé, et l'alliance avec des tenants du pouvoir local qui jouissent d'une légitimité supérieure mais pas des compétences du courtier a été mise en lumière à plusieurs reprises. Cela concerne aussi la capacité à mobiliser les ressources humaines locales (le cas de la promotion de groupements en direction des bailleurs de fonds). La distinction courtier / courtage est à cet égard centrale. Dans ce contexte existent des stratégies de chevauchements entre politique et économique (développement), soit synchroniques (multi-appartenances), soit diachroniques (investissements du profit du courtage dans la politique par exemple nous retrouvons encore la composante trajectoire sociale).
- 21 Au delà ou à côté des changements dans les rapports de pouvoir, une autre question concerne les changements éventuels dans les langages et modes d'action politiques entraînés par l'entrée dans le jeu de courtiers, ou simplement par la possibilité de mener des actions de courtage. Les cas en l'occurrence sont divers et le thème du courtage comme innovation politique / rhétorique reste à approfondir.

Courtage et "développement participatif"

- 22 La problématique du courtage en développement est née pour partie comme lecture critique des approches participatives. Or le thème de la participation a occupé une place à part dans la question du hors-sujet et de sa productivité. Il s'agissait avant tout d'éviter les évaluations normatives du courtier. En d'autres termes, le dilemme du courtier parasite ou catalyseur (Neubert) était - et reste ! - effectivement de ce point de vue une mauvaise question. Le risque du normatisme renvoie aussi aux cas décrits par

des gens impliqués dans des projets, et donc, sujet classique en anthropologie, aux questions méthodologiques qui sont liées à une telle situation.

- 23 L'intérêt de la problématique du courtier par rapport au développement participatif est d'insister sur les phénomènes de transactions, de monopolisations et de flux de ressources, phénomènes indissociablement liés à des rapports de pouvoir (et accessoirement sur le fait que la participation à un coût : participer c'est aussi payer de sa personne).
- 24 Mais à partir de là, on peut se demander (et plusieurs l'ont fait) ce que peuvent apporter ces résultats de recherche à une meilleure mise en œuvre du développement participatif (si l'on pose pour principe que le développement participatif est en soi meilleur que le développement non participatif). Par exemple, comment intégrer un courtier à un projet, le contrôler socialement ou contractuellement, comment le responsabiliser par rapport à son rôle ? Poser ce genre de question et participer avec les acteurs concernés à un dialogue autour de ces questions permet de se situer entre les pôles (à éviter) du cynisme anthropologique et de la naïveté participative, ce qui est bien la ligne (si j'ose dire) de l'APAD.
- Pistes de recherche et liens avec le thème sur la négociation des dispositifs techniques
- 25 J'ai présenté ici en les combinant des thèmes qui soit ont émergé des débats à partir du contenu empirique des contributions, soit ont été traités dans les contributions en étant oubliés des débats, soit sont intervenus comme lacunes ou pistes de recherches. Ce sont ces pistes que je vais maintenant recenser (en espérant ne pas en avoir trop oubliées).
- 26 Les articulations entre local et national ont été toujours présentes mais elles doivent encore être précisées, de même que celle entre État et non-État. Elles doivent surtout ne pas être pensées de façon dualiste, en termes de catégories figées, mais sur le mode relationnel (c'est d'ailleurs toute la problématique de l'intermédiation). En particulier le développement vu des bailleurs de fond n'est pas assez connu, on manque de matériaux empiriques. Autres lacunes, la ville est peu présente, le biais ruraliste fort, et ici aussi c'est la relation ville / campagne et non l'opposition figée qui doit être mise en avant.
- 27 Autre biais (ou manque), une tendance à tirer le thème du côté de l'anthropologie politique en négligeant un peu les aspects économiques (rémunération, redistribution : il ne s'agit pas que d'une métaphore), ou le lien entre le politique et l'économique (que la catégorie de patronage véhicule presque par nature).
- 28 Les questions très actuelles de la décentralisation et/ou de la régionalisation méritent la plus grande attention. On peut imaginer un amoindrissement ou une disparition du courtier du fait de la quantité de ressources soit étatiques, soit externes mais passant par les canaux étatiques (rente pré-localisée), et la position de force pour négocier des nouveaux tenants des institutions politico-administratives décentralisées. Le cas du Sénégal où courtiers et décentralisation font bon ménage incite toutefois à la prudence.
- 29 Enfin, il faut souligner des liens forts, au-delà de la métaphore commune, avec le second thème (du moins certaines présentations), par rapport à objet différent - rente du développement ou dispositif technique. Il s'agit :
- des phénomènes de délégation de l'intermédiation par des groupes ne disposant pas des compétences requises,
  - du thème de la complémentarité entre intermédiaires et tenants du pouvoir local,

- des processus de recompositions socio-politiques engendrés par l'apparition de ces nouveaux acteurs et de ces nouveaux objets (ou nouveaux actants pour reprendre les mots de la fort problématique sociologie de Latour),
  - de la place, à spécifier empiriquement, du courtage comme compétence au même titre que l'intermédiation technique, dans une trajectoire sociale.
- 

## NOTES

1. Blundo G. (1995), "Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais", *Cahiers d'études africaines* 137, XXXV-1 : 73-99.
  2. Olivier de Sardan J.-P. & Bierschenk T. (1993), "Les courtiers locaux du développement", *Bulletin de l'APAD* 5 : 71-76. Voir aussi Bierschenk T. (1995), *Lokale Makler der Entwicklung : Erste Ergebnisse eines laufenden Forschungsprogramms*, Stuttgart, Universität Hohenheim (unveröff.).
  3. Boissevain J. (1974), *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, Blackwell.
  4. Gluckmann M., Mitchell J. C., Barnes J. A. (1949), "The village headman in the British Central Africa", *Africa* 19 : 89-101.
- 

## AUTEUR

### PIERRE-YVES LE MEUR

Universität Hohenheim, Institut 490D, Fruwirthstr. 12, D-70593, Stuttgart. Tél.  
+491711.459.36.58. Fax. +491711. 459.38.64- lemeurpy@uni-hohenheim.de